

évêques et les prêtres s'éleva à plus de 6 millions. Le gouvernement fit vendre aux enchères publiques le mobilier des presbytères et des palais épiscopaux. A la fin, en avril 1875, il fit passer une loi qui supprimait toutes dotations ecclésiastiques accordées en vertu des concordats passés avec Rome. Le paiement de cette dette sacrée, puisque ces dotations représentent à peine le quart des biens volés à l'Eglise par la Prusse en 1815, fut subordonné désormais à l'acceptation écrite de ce qu'on appelait pompeusement les lois de l'Etat. Les persécuteurs qui n'apprennent rien, oubliaient une fois de plus que l'Eglise ne se rend pas, et que les fidèles n'abandonnent pas leurs pasteurs.

Après avoir enlevé au clergé toutes ses ressources matérielles, il fallut donc faire un pas de plus, et s'attaquer à sa liberté. En 10 ans, plus de 3000 prêtres furent jetés en prison ou exilés, et on vit les premiers pasteurs donner l'exemple. Huit évêques furent successivement condamnés à la prison : NN. SS. Ledochowski, archevêque de Posen ; Melchers, archevêque de Cologne, et tous deux cardinaux aujourd'hui ; Brinckmann, évêque de Munster ; Martin, de Paderborn ; Blum, de Limbourg ; Eberhard, de Trèves ; Jarnizewich, auxiliaire de Posen ; et Baudri, coadjuteur de Cologne. Puis ensuite, les archevêques de Posen et de Cologne, les évêques de Munster, de Breslau, de Paderborn et de Limbourg furent destitués par une cour dite ecclésiastique et composée de protestants et de francs-maçons. Ordre fut donné aux chapitres de ces églises de pourvoir à la vacance des sièges et défense fut faite aux prêtres et aux fidèles de reconnaître la juridiction de ces évêques. On se moqua naturellement de ces prétentions, et le gouvernement en profita pour s'emparer des monastères épiscopaux, fermer les séminaires, désorganiser l'administration diocésaine et confisquer toutes les fondations.

Un court résumé de la persécution, dans le diocèse de Posen, donnera une idée générale de ce que fut le Kulturkampf dans les 12 diocèses de la Prusse. Du 20 août 1873 au 3 janvier 1874, le total des amendes prononcées contre l'archevêque de Posen, pour infraction aux lois de mai, s'élève à plus de 22,000 piastres ; son mobilier fut saisi deux fois, son traitement suspendu, et son séminaire fermé. Le 3 février 1874, Mgr Ledochowski fut interné dans la citadelle d'Ostrowo et soumis au régime le plus rigoureux de la prison, sur les six chefs d'accusation qui suivent : 1o enseignement religieux donné en polonais ; 2o publication de la protestation des évêques contre les lois de mai ; 3o 75 nominations illégales, 4o refus de nommer à plusieurs cures vacantes ; 5o excommunication d'un prêtre vieux-catholique ; 6o refus de don-